

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :
D_2022_7_5**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 03 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 25 Mai 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Acquisition foncière
pour le passage "impasse de
l'usine"****Pouvoirs :**

Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :**Excusé(s) :** Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance :** Madame Florence ALIXFait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.**Vu** la délibération du 04 septembre 2009, d'acquisition des parcelles destinées à aménager un passage pour la commune et les riverains concernés,
Vu les indivisions réglées ayant retardées l'acquisition de ces parcelles,

Le 4 septembre 2009, la commune a délibéré pour acquérir, à titre gratuit, des parcelles destinées à aménager un passage pour la commune et les riverains concernés. Les parcelles sont les suivantes :

- C2254 d'une contenance de 9m² à M et Mme Visse
- C2256 d'une contenance de 13m² à l'Indivision Airault
- C2258 d'une contenance de 10m² à **M Eric Masson**
- C2236 d'une contenance de 16m² à **M et Mme Krauss** (issu de la parcelle 2435 sur l'ancien cadastre)
- C2238 d'une contenance de 103m² à M et Mme Kraus
- **C1611 d'une contenance de 2m² à l'Indivision Robin**
- C1612 d'une contenance de 2m² à **M et Mme Krauss**
- C1613 d'une contenance de 2m² à M Eric Masson
- C1614 d'une contenance de 2m² à l'Indivision Airault
- C1615 d'une contenance de 8m² à **M Eric Masson**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'actualiser la délibération du 4 09 2009 en :

- **EXCLUANT** la parcelle C1611 de 2m² propriété de Monsieur Robin, toujours en indivision, pour faire aboutir ce projet.
- **PRENANT** acte que M Visse James cède à M Krauss la parcelle C2253 d'une contenance de 20m² à titre gratuit.
- **S'ENGAGENT** à créer un trottoir le long de l'immeuble Krauss cadastré C1616
- **S'ENGAGENT** à fournir et poser un portail en bordure de la propriété de M et Mme Visse James

AR Prefecture

016-211602362-20220603-D_2022_7_5-DE
Reçu le 13/06/2022
Publié le 13/06/2022

- **S'ENGAGENT** à procéder à la reprise des clôtures en alignement des propriétés de M et Mme Visse (C2252), de l'indivision Airault (C2255), de M Masson (C2257), et de M Krauss (C2235)
- **S'ENGAGENT** à procéder à la démolition des immeubles C 1612,1613,1614 et 1615
- **S'ENGAGENT** à prendre en charge les frais de notaire
- **AUTORISANT** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 13/06/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

